



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2019
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 46 de la résolution [2463 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux survenus au République démocratique du Congo du 8 mars au 28 juin 2019. Il expose les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 7 mars 2019 ([S/2019/218](#)), donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, décrit les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission, ainsi que la poursuite de son action globale de protection des civils, et contient des informations concernant l'efficacité des agents en tenue de la Mission.

II. Situation politique

2. Après la passation pacifique des pouvoirs en République démocratique du Congo le 24 janvier, les institutions législatives et exécutives nationales et provinciales ont été installées conformément à la Constitution. Le retour des chefs de l'opposition en République démocratique du Congo a contribué à faire évoluer la dynamique de nouveaux équilibres de pouvoir entre les forces politiques du pays. Le Président Félix Tshisekedi a poursuivi ses initiatives de renforcement de la coopération bilatérale et régionale, en mettant en application son programme national d'urgence, en assurant l'ouverture de l'espace politique, et en améliorant la situation de sécurité dans le pays.

3. Le 20 mai, le Président Tshisekedi a nommé Sylvestre Ilunga Ilunkamba Premier Ministre. Le nouveau Premier Ministre a occupé diverses hautes responsabilités sous la présidence de Mobutu Sese Seko et a été, jusqu'à sa nomination, le Directeur général de la Société nationale des chemins de fer du Congo. Il est membre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de l'ancien Président Kabila, l'un des principaux partis composant le Front commun pour le changement (FCC). Sa nomination est le résultat de plusieurs séries de consultations entre le Président Tshisekedi et l'ancien Président Kabila. Au moment



de la rédaction du présent rapport, le Premier Ministre nouvellement nommé n'a pas encore pris ses fonctions.

4. L'installation des institutions nationales et provinciales s'est poursuivie. Le 30 mars, la Cour constitutionnelle a validé le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et, au 21 mai, en avait terminé avec la procédure de jugement du demi-millier de recours environ déposés à l'issue des élections législatives du 30 décembre 2018. Le 24 avril, Jeanine Mabunda, représentante du PPRD, a été élue Présidente de l'Assemblée nationale et Présidente du Bureau de l'Assemblée, lequel est composé de sept membres. Jean-Marc Kabund-a-Kabund, le Président par intérim de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), l'un des partis de Cap pour le changement (CACH), la coalition du Président Tshisekedi, a été élu Vice-Président du Bureau. Les six membres du Bureau appartiennent à la coalition parlementaire FCC-CACH. Le vote a été boycotté par l'opposition, qui a estimé que les dix députés de l'opposition élus à l'issue des élections législatives du 31 mars tenues dans le Maï-Ndombe et le Nord-Kivu devaient être pris en compte quant au choix du nombre de postes à allouer à l'opposition dans le Bureau. Après quoi, l'opposition a porté cette question devant le Conseil d'État, qui n'a pas encore statué en l'espèce. Des discussions sont en cours à l'Assemblée nationale afin de trouver un compromis.

5. Le 18 mai, des élections indirectes aux postes de sénateurs ont eu lieu dans les 26 assemblées provinciales. Elles ont fait l'objet d'allégations de corruption et ont déclenché des manifestations et des actes sporadiques de violence, qui sont principalement le fait de partisans de l'UDPS. Un certain nombre de manifestants ont exprimé leur colère face à la victoire du FCC qui a remporté la majorité des sièges au Sénat, notamment dans les assemblées provinciales du Kasaï-Oriental et de Kinshasa, où l'UDPS a obtenu la majorité. L'installation des sénateurs a eu lieu le 2 avril, mais ils doivent encore élire leur Président et leur bureau.

6. Au niveau provincial, les élections législatives qui avaient été reportées se sont tenues dans le Maï-Ndombe et le Nord-Kivu le 31 mars. En dépit des inquiétudes suscitées par les activités des groupes armés, les déplacements de population et l'épidémie d'Ebola, ces élections ont été organisées dans un climat de calme relatif. Au 18 juin, 25 des 26 bureaux des assemblées provinciales étaient installés.

7. Lors d'une réunion interinstitutionnelle présidée le 18 mars par le Président Tshisekedi et à la suite d'allégations de corruption avancées au cours des élections sénatoriales, il a été décidé de reporter les élections des gouverneurs. Prévues à l'origine pour le 26 mars, ces élections ont eu lieu du 10 au 15 avril dans 23 provinces. Les élections des gouverneurs des provinces du Maï-Ndombe et du Nord-Kivu se sont tenues le 30 mai. Dans la province du Sankuru, les différends portant sur la liste définitive des candidats ont conduit au report *sine die* des élections.

8. Si la représentation des femmes dans les nouvelles institutions reste faible, l'élection de Jeanine Mabunda à la présidence de l'Assemblée nationale est à noter, dans la mesure où il s'agit de la deuxième femme à occuper cette fonction et de la première à y avoir été élue. À l'Assemblée nationale et dans les assemblées provinciales, les femmes représentent environ 10 % des élus contre 18 % au Sénat. Aucune femme n'a été élue au poste de gouverneur, bien que trois femmes occupent à présent celui de vice-gouverneur.

9. La Cour constitutionnelle a poursuivi son examen des différends soulevés par le résultat des élections législatives du 30 décembre 2018. Le 11 juin, la Cour a annoncé l'invalidation de l'élection de deux sénateurs, tous deux de Lamuka, et de 33 membres de l'Assemblée nationale, dont 21 sont affiliés à Lamuka et 12 à des partis associés au FCC. Trente-deux membres du FCC et un membre de CACH ont été déclarés élus à leur place. Le 13 juin, à Kinshasa, en signe de protestation contre l'annonce de la

Cour constitutionnelle, les membres et les partisans de la coalition Lamuka ont organisé une manifestation devant les locaux de la Cour et Lamuka a décidé de suspendre sa participation à l'Assemblée nationale.

10. La prédominance du FCC est écrasante dans les nouvelles institutions. Il détient 361 des 500 sièges de l'Assemblée nationale contre 49 pour CACH et 90 pour la coalition de l'opposition Lamuka. Sur les 108 membres du Sénat, 87 au moins sont affiliés au FCC, trois au CACH et 13 à Lamuka. Globalement, les sièges occupés par le FCC à l'Assemblée nationale et au Sénat représentent plus des trois cinquièmes de la majorité et accordent à la coalition des pouvoirs législatifs étendus. Dans les provinces, le FCC détient la majorité dans 25 des 26 assemblées, Lamuka disposant du plus grand nombre de sièges dans le Nord-Kivu. De plus, le FCC assure la présidence dans 24 assemblées et 23 gouverneurs sont issus de ses rangs. Lamuka exerce la présidence dans deux assemblées provinciales, alors que CACH n'en assure qu'une seule. Les coalitions Lamuka et CACH ont chacune un poste de gouverneur. Certaines factions de l'UDPS ont exprimé leur mécontentement à l'égard de la prédominance du FCC, alors que des désaccords liés à la répartition de postes clés ont par ailleurs divisé le FCC. Les 12 et 13 juin, les partisans de l'UDPS ont manifesté à Kinshasa, Lubumbashi (Haut-Katanga) et Mbuji-Mayi (Kasaï-Oriental) et des heurts les ont opposés aux partisans du PPRD en raison de dissensions entre CACH et le FCC. Les partisans de l'UDPS ont mis le feu au siège local du PPRD à Lubumbashi et à Mbuji-Mayi. Le 14 juin, à Kinshasa, à l'initiative du Gouverneur de la Province de Kinshasa, les représentants de CACH et du FCC se sont réunis pour réaffirmer l'engagement des deux coalitions à surmonter les malentendus et à gouverner dans un esprit de collégialité.

11. Le 30 mai, la dépouille du chef de l'opposition Étienne Tshisekedi, fondateur de l'UDPS et opposant politique des anciens présidents Mobutu Sese Seko, Laurent-Désiré Kabila et Joseph Kabila, a été rapatriée depuis la Belgique. Des funérailles nationales ont eu lieu le 31 mai et le 1^{er} juin à Kinshasa. Étienne Tshisekedi a été admis, à titre posthume, dans l'ordre national « Héros nationaux Kabila-Lumumba » au grade de Grand Cordon.

12. Le Président Tshisekedi a entrepris des visites au Kenya (13 mars), en Angola (22 mars), en Ouganda (23 mars) et au Rwanda (du 24 au 26 mars) afin d'aborder les questions de la stabilité régionale, de la sécurité et des relations économiques. Il s'est également rendu au Burundi, en Guinée équatoriale, au Gabon et en Tanzanie entre le 11 et le 14 juin. Dans le cadre de ses visites, le Président Tshisekedi a souligné la nécessité d'une coopération régionale, condition préalable à l'instauration de la paix dans l'est de la République démocratique du Congo, et ce dans le droit fil des engagements de sa campagne. À l'issue d'une visite d'une délégation du Gouvernement rwandais à Kinshasa le 20 mars, RwanAir – la compagnie aérienne nationale du Rwanda – a inauguré le 17 avril des vols commerciaux entre les deux pays. Le 10 mai, le Président Tshisekedi a rencontré le chef d'état-major des Forces de défense du Rwanda, le général Patrick Nyamvumba, lequel avait eu plus tôt dans la journée une séance de travail avec son homologue congolais, le lieutenant-général Célestin Mbala, afin d'examiner des questions de coopération en matière de sécurité. Du 3 au 7 avril, le Président Tshisekedi s'est rendu aux États-Unis d'Amérique où il s'est entretenu avec de hauts responsables du Gouvernement américain sur des questions de coopération politique, économique et sécuritaire. Le 25 mai, le Président Tshisekedi a assisté à Pretoria à la prestation de serment du Président sud-africain, Cyril Ramaphosa. Le 31 mai, en marge des funérailles d'Étienne Tshisekedi, les Présidents João Lourenço (Angola), Paul Kagamé (Rwanda) et Félix Tshisekedi ont tenu une réunion ayant pour thème les questions de coopération, de développement et de sécurité dans la Région des Grands Lacs. Ainsi qu'il est indiqué dans le communiqué final de la réunion, ils sont convenus de relancer le processus de la

Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, de renforcer les relations économiques et commerciales, et d'examiner la question des groupes armés congolais et étrangers. Le Président Tshisekedi a par ailleurs posé la candidature de la République démocratique du Congo à l'adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est.

13. Le Président Tshisekedi a donné un nouvel élan au Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique et la région (l'Accord-cadre), en mettant davantage l'accent sur la réforme de la justice, la lutte contre l'impunité, ainsi que sur les questions de désarmement, démobilisation et réintégration. De plus, les 5 et 6 juin, à Kinshasa, les responsables du Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre ont organisé une réunion à laquelle ont participé les chefs des services de renseignement et de sécurité de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Les participants se sont félicités, notamment, de l'adoption d'une approche globale de la neutralisation des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et sont convenus de promouvoir l'échange d'information entre les services de renseignement et de sécurité de la région sur des questions d'intérêt commun.

14. Dans le cadre du « programme d'urgence des 100 jours » et en application de l'accord politique du 31 décembre 2016, le Président Tshisekedi a gracié environ 700 détenus politiques, notamment M^c Firmin Yangambi et le chef de l'opposition Franck Diongo. De plus, conformément à son engagement de lutter contre la corruption, le Président a suspendu de ses fonctions le Ministre des affaires foncières, Lumeya Dhu Maleghi, ainsi que les chefs des organismes gouvernementaux et paraétatiques en raison de leur implication présumée dans des affaires de corruption.

15. Le Président Tshisekedi en entamé une tournée nationale le 12 avril dans plusieurs provinces, durant laquelle il s'est rendu à Beni, Boma, Goma, Kasumbalesa, Kinsangani et Lubumbashi. Au cours de ces visites, il s'est entretenu avec des responsables politiques et militaires sur la situation de sécurité, la reddition de différents éléments de groupes armés, l'insécurité urbaine et l'épidémie d'Ebola. Il a fait part de son intention de s'occuper des questions disciplinaires et des conditions sociales des forces nationales de sécurité. Il a par ailleurs ordonné que les forces nationales de sécurité soient relevées de leurs fonctions de garde des sites et entreprises miniers.

16. La dynamique de l'opposition a évolué au cours de la période considérée. Après une réunion de ses membres fondateurs à Bruxelles fin mars, la plateforme électorale de Lamuka est devenue une plateforme politique, Moïse Katumbi en ayant été nommé, par rotation, premier coordonnateur pour une période de trois mois. En raison d'allégations de dissensions internes, le candidat présidentiel de Lamuka aux élections du 30 décembre 2018, Martin Fayulu, a poursuivi son combat pour « la vérité des urnes » et a organisé des rassemblements réunissant de nombreux participants à Kisangani et Kinshasa. Le 20 mai, Moïse Katumbi est revenu en République démocratique du Congo après deux années d'exil. Son retour a suivi l'annulation de la peine de prison de trois ans qui lui avait été infligée pour spoliation immobilière et l'abandon de toutes les procédures engagées à son encontre. Se félicitant des progrès accomplis par le Président Tshisekedi, notamment en matière d'ouverture de l'espace politique, Moïse Katumbi s'est engagé à adopter une approche pragmatique pour aller de l'avant, promouvoir la cohésion nationale et œuvrer de manière constructive en tant qu'« opposition républicaine ». Il a néanmoins mis en garde contre des tentatives présumées de changement de la Constitution. Le 31 mai, le chef de l'opposition Antipas Mbusa Nyamwisi, membre de la coalition Lamuka, est revenu en République démocratique du Congo après sept ans d'exil. Le

17 juin, il s'est retiré de la coalition, invoquant le besoin de se consacrer pleinement à appuyer les efforts déployés par les pouvoirs publics pour remédier à l'épidémie d'Ebola et à l'insécurité régnant dans le territoire de Beni (province du Nord-Kivu). Le 23 juin, Jean-Pierre Bemba, un autre membre de Lamuka et président du parti politique dénommé Mouvement de libération du Congo, est revenu en République démocratique du Congo.

17. La société civile et les organisations confessionnelles ont continué de jouer un rôle particulièrement constructif. Tout en proposant au Président Tshisekedi de travailler avec lui à la réalisation de son programme, les membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo l'ont prié de tendre la main aux dirigeants de l'opposition. En prévision des élections locales et municipales, certaines organisations, dont le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral (CNSA), ont appelé à réformer la Commission électorale nationale indépendante dont le mandat expire fin juin. Pourtant prévues au dernier trimestre de 2019, ces élections n'ont pas encore donné lieu à d'importants préparatifs, d'après ce qui a été observé.

18. Après une série de grèves déclenchées à l'issue de l'investiture du Président Tshisekedi, la situation socioéconomique s'est apaisée. Le taux de change est resté stable, et une réduction de 14 % à 9 % du taux de base d'emprunt de la Banque centrale, laquelle a été annoncée le 30 avril, devrait faire baisser les taux d'intérêt offerts par les banques commerciales. Dans l'intervalle, le prix du cobalt, un des principaux produits d'exportation et une des principales sources de recettes publiques, s'est stabilisé après une forte baisse en 2018. Une réunion tenue à Washington le 5 avril entre le Président Tshisekedi et la Directrice générale du Fonds monétaire internationale (FMI), Christine Lagarde, a ouvert la voie à une reprise de la coopération entre la République démocratique du Congo et le FMI. Ce dernier a dépêché une mission à Kinshasa du 22 mai au 4 juin pour évaluer l'évolution économique et financière et déterminer dans quelle mesure il pourrait accompagner les efforts menés à l'échelon national pour redynamiser l'économie.

19. Concernant la gouvernance de l'appareil de sécurité, la MONUSCO a appuyé les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en vue de la mise en place d'une relève des contingents, dans l'attente de nouvelles initiatives visant à améliorer la situation de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. La Mission a en outre adressé des recommandations en matière de gouvernance de l'appareil de sécurité aux Ministres de l'environnement, de la défense et de l'intérieur.

20. Dans l'exercice de son mandat de bons offices consistant à appuyer la consolidation du processus de transition après les élections, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, a rencontré, entre autres, le Président Tshisekedi, le Chef du cabinet du Président, Vital Kamerhe, et d'autres acteurs politiques et hauts responsables des autorités provinciales au cours de la période considérée.

III. Conditions de sécurité

21. Si la situation générale de sécurité en République démocratique du Congo a connu une relative stabilité, certaines dynamiques préoccupantes se sont profilées. Malgré des tensions dans les provinces du Maï-Ndombe et du Sankuru, il n'y pas eu de violences majeures et la situation est restée globalement stable dans les provinces de l'ouest. Les redditions de membres de groupes armés se sont poursuivies, notamment dans la province du Tanganyika. Au Nord-Kivu, les conditions de sécurité se sont nettement détériorées dans le territoire de Masisi et il y a eu une vague d'attaques contre les centres d'intervention contre l'Ebola à Beni et à Butembo.

Certains changements ont été observés dans la province du Maniema. La situation dans les territoires de Fizi et de Kalehe (province du Sud-Kivu) et dans les territoires de Djugu et de Mahagi (province de l'Ituri) a évolué de façon inquiétante.

Nord-Kivu

22. Par rapport à la période visée dans mon précédent rapport, les Forces démocratiques alliées (ADF) ont perpétré moins d'attaques contre les civils dans le territoire de Beni, mais les violences ont été intenses dans le territoire de Masisi et les agressions à l'égard des équipes d'intervention contre l'Ebola se sont multipliées. Pendant la période considérée, la majorité des attaques contre des civils au Nord-Kivu ont été commises par des éléments de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R).

23. Des éléments présumés des ADF ont perpétré 49 attaques contre des civils, tuant 89 personnes, dont 29 femmes, et enlevant 202 personnes, dont 32 femmes. Ils ont également mené 14 attaques contre des positions des FARDC sur le territoire de Beni. La MONUSCO a prêté main forte aux FARDC après que des éléments des ADF ont attaqué une position des FARDC à Ngite, à proximité de Mavivi, le 30 mai. Les FARDC ont tué 26 éléments des ADF lors d'une contre-offensive. Le 3 juin, des éléments des ADF ont attaqué le quartier de Rwangoma de la ville de Beni, manifestement à titre de représailles, tuant 12 civils (sept femmes et cinq hommes) et deux soldats des FARDC. Les FARDC et la Police nationale congolaise ont repoussé l'attaque, tuant l'un des assaillants. Depuis le début de l'année 2019, les ADF ont enlevé au moins 42 mineurs (24 garçons et 18 filles). Les groupes maï-maï ont également continué de menacer les civils, en particulier dans les régions de Butembo et de Lubero, et ont mené 63 attaques pendant la période considérée, au cours desquelles ils ont tué 31 personnes, dont cinq femmes, et enlevé 80 civils. En revanche, la MONUSCO n'a pas subi d'attaque au cours de ladite période.

24. Les territoires de Beni et de Lubero ont connu une vague de violence qui a profondément entravé les activités des équipes d'intervention contre l'Ebola. Entre le 8 mars et le 30 mai, au moins cinq attaques armées ont été menées contre des établissements de santé dans la région de Butembo, dont une, survenue le 19 avril, qui a entraîné la mort d'un médecin de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

25. Dans le territoire de Masisi, deux coalitions de groupes armés, l'une dirigée par NDC-R et l'autre par le Collectif des mouvements pour le changement/Forces de défense du peuple, se sont affrontées à plusieurs reprises, faisant un grand nombre de victimes civiles et se rendant coupables de graves violations des droits de la personne. Entre le 1^{er} mars et le 31 mai, la MONUSCO a enregistré 127 décès parmi les civils. Sur les 52 cas de viols perpétrés par des éléments de NDC-R qui ont été signalés et attestés, 50 concernaient des femmes et deux, des enfants.

Sud-Kivu et Maniema

26. Les groupes armés étrangers ont intensifié leurs activités dans la province du Sud-Kivu. Le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), un groupe armé rwandais, a continué de renforcer ses bases à Kitindiro et à Rutare, dans le territoire de Kalehe. Il a nettement accru ses déplacements du Nord-Kivu vers le Sud-Kivu au début du mois de mai. Si le CNRD n'a commis que peu de violations avérées des droits de la personne, sa présence était une menace latente pour les civils. Entre-temps, dans les territoires de Fizi et d'Uvira, l'incursion de milices burundaises et les opérations des FARDC contre ces groupes et leurs alliés locaux ont débouché sur des affrontements qui se sont soldés par des morts, des pillages, des violences sexuelles, des pertes de moyens de subsistance et des déplacements de populations.

27. Des groupes armés congolais et étrangers sont restés actifs dans les territoires de Fizi et d'Uvira, en particulier dans les plaines de Rusizi, sur les moyens plateaux d'Uvira et dans le groupement de Bijombo. En outre, les tensions entre les communautés bafuliro, banyamulenge et barundi au sujet de la chefferie disputée de Rusizi ont entraîné des pertes civiles. Sur le plateau de Minembwe, situé dans le territoire de Fizi, des affrontements intercommunautaires entre les groupes armés affiliés aux groupes banyamulenge et d'autres ethnies vivant dans la région (Babembe, Bafuliro et Banyindu) ont provoqué des déplacements massifs de population dans les territoires de Fizi, de Mwenga et d'Uvira. Les tensions intercommunautaires accumulées de longue date se sont exacerbées après l'enlèvement et le meurtre allégués d'un chef de village bafuliro par un groupe armé lié aux Banyamulenge. On estime à 125 000 le nombre de civils déplacés en raison des affrontements entre la milice Twigwaneho et le groupe Ngomino issus des Banyamulenge, d'une part, et une coalition d'éléments maï-maï issus des groupes ethniques babembe, bafuliro et banyindu, de l'autre. Ces groupes armés ont pillé et incendié des villages, endommageant fortement les abris et les infrastructures critiques, notamment des structures sanitaires, des établissements scolaires et des installations d'assainissement.

28. Entre février et mai, une série d'affrontements a opposé les FARDC à des groupes maï-maï se battant sous le nom de « Revendiquants » autour de la localité de Lowa, dans la province de la Tshopo, près de la frontière avec le Maniema. Les FARDC ont dépêché des renforts dans la zone. Cette situation a entraîné le déplacement de quelque 20 000 civils de la Tshopo vers le territoire de Punia, dans la province du Maniema.

29. Dans le sud du Maniema, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les Maï-Maï Malaika (faction Mandevu) dans la partie orientale du territoire de Kasongo et dans les secteurs de Lulindi/Wamaza du territoire de Kabambare. Dans le secteur de Babuyu du territoire de Kabambare, les FARDC se sont affrontées par intermittence avec des milices twa. Dans la localité de Salamabila, également située dans le territoire de Kabambare, les dirigeants maï-maï Malaika ont continué d'exprimer leur volonté de se rendre.

Provinces de l'Ituri, du Bas-Uélé et du Haut-Uélé

30. Dans la province de l'Ituri, l'interruption du processus politique de démobilisation de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a poussé cette dernière à intensifier ses activités dans le sud du territoire d'Irumu. S'il s'est livré à de nombreux pillages, ce groupe a commis nettement moins de violations des droits de la personne qu'auparavant. L'incertitude entourant le processus politique aurait favorisé un factionnalisme au sein de la FRPI et renforcé ses liens avec d'autres groupes armés, en particulier dans le territoire de Djugu. Par ailleurs, le 1^{er} mai, des éléments des ADF auraient enlevé 18 civils lors d'une attaque contre la localité de Tchaby, dans le territoire d'Irumu.

31. Les territoires de Djugu et de Mahagi ont vu la résurgence de violences d'une ampleur inquiétante, commises par de présumés agresseurs lendu. Des milices vraisemblablement constituées de jeunes Lendu ont mené plusieurs attaques contre des villages, faisant des morts, des blessés et des déplacés parmi les civils, et causant la destruction et le pillage de biens. Le 1^{er} juin, à Bunia, des membres de l'assemblée provinciale originaires du territoire de Mahagi ont publié une déclaration dans laquelle ils affirmaient que les violences avaient entraîné la mort d'au moins 40 civils en mai. Entre le 8 et le 12 juin, quelque 72 civils auraient été tués lors d'une série d'attaques perpétrées par des assaillants lendu présumés dans plusieurs villages situés autour du lac Albert ; certaines sources non confirmées laissent toutefois à penser que

le nombre des victimes pourrait être bien plus important. Le 18 juin, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré que plus de 300 000 personnes avaient fui la recrudescence des violences interethniques dans les territoires de Djugu, de Mahagi et d'Irumu. Les FARDC ont mené des opérations contre des camps de milices lendu dans la forêt de Wago, sur les rives du lac Albert. La MONUSCO a déployé des bases opérationnelles avancées dans les zones touchées.

32. Fait positif, les activités des groupes armés, y compris celles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), ont considérablement diminué dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, sous la pression militaire constante des FARDC. Malgré des pillages sporadiques, les activités de la LRA ont connu une accalmie dans les régions de Banda et de Bondo, dans le Bas-Uélé, ainsi que dans les territoires de Niangara et Dungu, dans le Haut-Uélé. Par ailleurs, les FARDC et des gardes forestiers se sont affrontés avec des éléments armés sud-soudanais dans le Parc national de la Garamba et dans la localité d'Aba, dans le territoire de Faradje, les 22 et 25 avril respectivement.

Province du Tanganyika

33. Si les violences entre les milices twa et d'autres groupes de milices ont fortement diminué au cours de la période considérée, plusieurs groupes maï-maï ont continué de s'affronter avec les forces de sécurité, provoquant le déplacement de la population et décourageant les personnes précédemment déplacées de revenir chez elles. Selon les estimations du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), il restait plus de 480 280 personnes déplacées au Tanganyika au 31 mars. Il est toutefois encourageant de noter que jusqu'à 600 éléments des Maï-Maï Fimbo Na Fimbo ont exprimé leur volonté de rendre les armes.

34. À la suite d'allégations concernant la torture de six civils par des milices twa dans le village de Munyatwa, dans le territoire de Nyunzu, les FARDC ont déployé des contingents dans la région, avec l'appui de la MONUSCO. Cette dernière a également renforcé les patrouilles le long de l'axe Kalemie-Kioko, où un nombre élevé de violences sexuelles et pertes civiles avait été enregistré en mars.

Provinces du Kasai, du Kasai-Central, du Kwilu, du Maï-Ndombe et du Sankuru

35. Dans l'ensemble, malgré des tensions localisées, la situation en matière de sécurité est restée calme dans la plupart des régions occidentales et centrales. Une série d'évasions est survenue dans plusieurs centres de détention, dont celle, début mai, de cinq détenus de la prison de Kananga (Kasai-Central) qui étaient jugés pour le meurtre, en 2017, de deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (Michael Sharp et Zaida Catalán). Deux des fugitifs ont depuis été arrêtés.

36. Les tensions sont restées vives dans la province du Sankuru, où le report de l'élection du gouverneur a donné lieu à de violentes manifestations le 15 avril. Des dissensions politiques ont également été constatées près de Kikwit, dans la province du Kwilu, où les territoires d'Idiofa et de Gungu ont été touchés par des violences civiles de faible ampleur. Dans le territoire de Yumbi, dans la province du Maï-Ndombe, les tensions sont restées fortes malgré les tentatives de réconciliation entre les communautés banunu et tende.

37. Dans la province du Kasai, le groupe Kamuina Nsapu est resté pratiquement inactif après les redditions spontanées et massives survenues début 2019. Il est arrivé à certains démobilisés de retourner dans leur région d'origine.

IV. Situation humanitaire

38. Pendant la période considérée, la situation humanitaire est restée préoccupante, même si certaines évolutions positives ont été observées, telles que le retour d'un nombre croissant de personnes déplacées dans leur communauté d'origine, dans la province du Kasai. Les principales préoccupations concernaient la propagation continue des épidémies d'Ebola, de rougeole et de choléra, les déplacements internes causés par la violence dans les provinces de l'Ituri, du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que les nouvelles zones de malnutrition aiguë dans plusieurs provinces, en particulier au Kasai-Central, au Kasai-Oriental et au Kwango.

39. La communauté humanitaire a maintenu ses prévisions, selon lesquelles 12,8 millions de personnes auraient besoin de protection et d'aide humanitaire en 2019, soit plus d'un Congolais sur dix. Outre un nombre de personnes déplacées estimé à 4,8 millions, la République démocratique du Congo accueillait également, au 31 mars, quelque 540 000 réfugiés, pour la plupart originaires du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud.

40. Actuellement, 13,1 millions de Congolais vivent dans l'insécurité alimentaire, dont 5,2 millions d'enfants et 800 000 femmes enceintes ou allaitantes qui souffrent de malnutrition aiguë. L'ONU continue de fournir une aide alimentaire d'urgence à plus de 5 millions de personnes.

41. Du 10 mars au 2 juin, 6 089 cas suspects de choléra ont été signalés, dont 115 cas létaux. Le 10 juin, le Ministre de la santé a déclaré que le pays était touché par une épidémie de rougeole, indiquant qu'environ 87 000 cas avaient été signalés à la mi-mai 2019. Dans la lutte contre les épidémies, les acteurs humanitaires se sont heurtés à nombre de difficultés, notamment le manque de financement, de fournitures et d'accès humanitaire.

42. En dépit de l'effort d'intervention en cours, le nombre de cas d'infection par la maladie à virus Ebola a fortement augmenté depuis début mars dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, atteignant plus de 2 000 cas confirmés en juin. De plus en plus de cas sont confirmés dans les zones sanitaires de Kalanguta, Mandima, Mabalako et Musienene, dans les territoires de Beni et de Lubero. La résistance civile et l'insécurité ont continué de faire obstacle aux mesures d'intervention contre l'Ebola, des attaques ayant été perpétrées contre le personnel et les installations de santé. Le 30 avril et le 15 juin respectivement, le Directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, et la Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, Matshidiso Moeti, ont effectué des visites à Butembo.

43. Les 11 et 12 juin, trois cas d'infection par la maladie à virus Ebola ont été confirmés en Ouganda, les premiers à avoir été recensés en dehors des frontières de la République démocratique du Congo. Toutefois, aucune urgence de santé publique de portée internationale n'a été déclarée.

44. Le Coordonnateur de l'intervention d'urgence contre l'Ebola, David Gressly, et le Sous-Directeur général de l'OMS, Ibrahim Socé Fall, ont entrepris d'élaborer une stratégie de l'ONU visant à enrayer l'épidémie d'Ebola. Cette stratégie mettra l'accent sur l'intervention en matière de santé publique ainsi que sur le renforcement de la sécurité, l'engagement politique et l'appui aux communautés touchées par l'épidémie d'Ebola. En ce qui concerne la coordination, M. Gressly a rencontré le Président Tshisekedi, le Ministre de la Santé, les autorités locales, les donateurs et les organisations non gouvernementales internationales.

V. Approche globale de la protection des civils

A. Stratégies à l'échelle de la Mission

45. La MONUSCO a continué de mettre en œuvre, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, des stratégies ciblant les groupes armés. La visite en Ituri du Coordonnateur national de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, Claude Ibalanky, a donné une impulsion bienvenue au processus de paix de la FRPI. La démarche globale de la Mission à l'égard de la FRPI tient compte des bons offices, des mesures de stabilisation de grande envergure, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la protection des civils et des droits de la personne. Elle a ainsi fourni un cadre propice à la participation politique des principales parties prenantes, telles que les communautés et les autorités locales, les dirigeants du groupe armé et le Gouvernement. Entre-temps, la stratégie ciblée et le plan d'opérations conjoint concernant les ADF ont été examinés le 19 juin, afin d'évaluer les progrès accomplis et d'envisager de nouvelles avancées dans le Grand Nord. La mise au point définitive des stratégies ciblant les groupes armés actifs dans les provinces du Maniema, du Sud-Kivu et du Tanganyika est sur le point d'être réalisée.

46. La force de la MONUSCO a continué de mettre en œuvre sa stratégie axée sur le concept de protection par projection, déployant 35 unités de combat et menant 9 645 patrouilles de longue distance pendant la période considérée. Les systèmes d'alerte rapide et les comités locaux de protection dans les communautés isolées ont été développés, ce qui a permis à la Mission de mieux atteindre les populations civiles et d'appuyer les initiatives de dialogue. Pour favoriser l'adhésion de la population et garantir la viabilité de l'action menée, la MONUSCO a consolidé les mécanismes locaux de protection grâce au renforcement des capacités des collectivités et a procédé à des évaluations des mécanismes de protection et d'alerte rapide.

47. Le réseau d'alerte locale a reçu en moyenne 449 messages d'alerte rapide par mois, principalement en provenance du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Quatre-vingt pour cent de ces messages ont abouti à une intervention du Gouvernement ou de la MONUSCO. Les alertes non suivies d'effets provenaient essentiellement de zones éloignées ou de zones où la présence des forces de sécurité nationales était limitée.

48. Le Service de la lutte antimines a continué d'atténuer la menace que les explosifs présentent pour les civils. Il a détruit 52 engins non explosés dans la zone de responsabilité de la MONUSCO et installé 124 coffres-forts pour entreposer les 1 559 armes détenues par l'État dans des postes de police des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et de la Tshopo. En outre, plus de 5 000 armes détenues par l'État ont été recensées et immatriculées pour appuyer les mesures visant à prévenir le détournement des stocks nationaux.

B. Interventions sur le terrain

49. Au Nord-Kivu, la MONUSCO a offert ses bons offices aux niveaux provincial et national, face au regain de violence dans le territoire de Masisi. Elle a également déployé dix unités de combat pour prévenir les atteintes aux droits de la personne et procéder à la séparation des enfants des groupes armés. Le 15 mai, la force de la MONUSCO a été déployée à Ntoto, dans le territoire de Masisi, et à Walikale, dans le territoire du même nom, en vue de protéger les civils. En outre, la MONUSCO a aidé le Ministère de l'intérieur de la province du Nord-Kivu à instaurer un dialogue entre les ethnies hunde, hutu, nande et pygmée du groupement de Binza, dans le

territoire de Rutshuru. En conséquence, le mécanisme local de règlement des conflits a été réactivé et le nombre d'actes de violence a considérablement diminué au sein de la communauté. Par ailleurs, en mars et avril, les FARDC ont désarmé environ 492 combattants congolais, dont 272 étaient des Maï-Maï Nyatura (faction Kavumbi); ils se trouvent actuellement dans le camp de précantonnement de Mubambiro, à Goma.

50. La MONUSCO a aidé le Ministère de l'intérieur de la province du Nord-Kivu à instaurer un dialogue dans les groupements de Bambuba-Kisiki et de Banande-Kainama, dans le territoire de Beni, au sujet de différends fonciers et autres. Ce dialogue a abouti à la signature d'un accord de paix.

51. En réponse à l'insécurité croissante dans la région de Beni-Butembo, la MONUSCO a déployé des contingents supplémentaires de la brigade d'intervention de la force, 14 policiers hors unités constituées et deux sections des unités de police constituées égyptiennes et sénégalaises afin de faire face aux menaces pesant sur la sécurité des équipes d'intervention contre l'Ebola. En outre, la Mission a redéployé à Butembo la compagnie uruguayenne qui était basée à Kinshasa.

52. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a envoyé des équipes militaires et civiles intégrées pour prêter main forte à des unités de combat déployées dans le territoire de Kalehe, a contribué à améliorer la collecte d'informations et l'alerte rapide, et a collaboré avec le CNRD et les autorités congolaises. La Mission a tenu des réunions avec les FARDC pour encourager le respect du droit international humanitaire et réduire les risques pour les civils associés au CNRD. Dans le territoire de Fizi, elle a déployé une unité de combat sur l'axe Lemera-Kidote-Mulenge pour appuyer une opération militaire des FARDC, du 1^{er} mars au 15 avril. L'étroite collaboration entre la force et les sections civiles de la Mission a permis de rouvrir des écoles, des églises, des marchés et des hôpitaux de la région. À Minembwe, la MONUSCO a effectué plusieurs missions conjointes et patrouilles de longue distance et elle a mené des initiatives de règlement des conflits, lesquelles ont abouti à la signature d'un document dans lequel les communautés rivales se sont engagées à respecter un cessez-le-feu et à collaborer avec les FARDC contre les auteurs de troubles. Dans le territoire de Shabunda, en réponse à une vague de violences sexuelles liées aux conflits, la MONUSCO a mis en œuvre un plan d'action global qui a abouti à l'arrestation par les FARDC du dirigeant des Maï-Maï Raia Mutomboki, Koko di Koko, et de son adjoint, tous deux accusés de crimes contre l'humanité pour viols et meurtres de civils. Malgré ces arrestations et la reddition de certains membres des Maï-Maï Raia Mutomboki, ce groupe a continué de se livrer à des actes de violence mineurs.

53. Au Maniema, le déploiement d'une unité de combat à Salamabila du 27 avril au 8 mai a permis à la MONUSCO et aux autorités provinciales de mener une mission conjointe en vue de lutter contre l'insécurité, d'évaluer les conditions de la reddition des groupes armés et de discuter des initiatives de stabilisation. La MONUSCO a appuyé des initiatives de renforcement des capacités en matière de gouvernance de la sécurité et de protection des civils, et a formé des coordonnateurs de la protection de l'enfance et des éléments de la Police nationale congolaise. Elle a également mené des enquêtes sur des atteintes aux droits de la personne et organisé une manifestation de sensibilisation au problème de la violence sexuelle à l'intention des FARDC. Pour encourager des solutions pacifiques aux conflits et soutenues par les populations locales, la MONUSCO a appuyé le dialogue entre les autorités, les représentants des Maï-Maï Malaika, les acteurs du secteur minier et la société civile. Cinquante femmes et cent hommes y ont participé. Cette initiative a permis de définir des mesures permettant d'éviter une reprise des conflits. Le 8 mai, les FARDC ont commencé à retirer des éléments de Salamabila.

54. En réponse au conflit qui a éclaté en février dans les zones frontalières des provinces du Maniema et de la Tshopo, la MONUSCO a mené des missions d'évaluation conjointe à Ubundu (Tshopo) en mars et à Punia (Maniema) en avril. Des violations des droits de la personne liées aux FARDC, y compris des cas confirmés d'exécutions, ont été signalées dans la localité de Lowa.

55. Dans l'Ituri, la MONUSCO a maintenu les unités de combat déployées dans des zones de tensions potentielles afin de protéger la population et de favoriser la réconciliation grâce à des initiatives de dialogue.

56. Au Tanganyika, la MONUSCO a déployé cinq unités de combat dans les zones les plus touchées par les activités des Maï-Maï, ce qui a permis au personnel civil, aux acteurs humanitaires, aux autorités provinciales et aux dirigeants locaux d'atteindre les communautés vulnérables et d'entrer directement en contact avec les dirigeants maï-maï, amenant ainsi quelque 600 miliciens à exprimer leur intention de rendre les armes.

57. Dans la région du Kasai, la MONUSCO a axé ses activités sur la gestion des conséquences du retour des Congolais expulsés d'Angola, sur la conduite d'initiatives de dialogue à Kamako, à Kamonia et à Tshikapa en vue d'apaiser les tensions entre les communautés luba/lulua, pende et chokwe, ainsi que sur la promotion de la cohabitation pacifique, en particulier dans le contexte de la reddition des milices Kamuina Nsapu. En mars, la Mission a lancé un projet conjoint avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires au Kasai-Central, afin de renforcer la cohésion sociale entre les communautés touchées par les conflits et d'encourager une coexistence pacifique.

VI. Extension de l'autorité de l'État

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

58. La MONUSCO a traité les dossiers de 513 membres de groupes armés et a obtenu la libération de 312 enfants. Sur les 513 membres de groupes armés, elle a rapatrié 46 ex-combattants et les membres de leurs familles au Rwanda, 8 au Burundi, 3 en Ouganda et a confié 12 civils aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. La Mission a également continué de plaider pour que les groupes armés étrangers se prêtent volontairement au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

59. La MONUSCO a intensifié sa collaboration avec les autorités congolaises en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration et a envisagé avec elles le passage d'une stratégie de démobilisation statique à des approches plus souples et mieux adaptées. En outre, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à œuvrer de concert avec les autorités provinciales et locales des zones où les ex-combattants sont déjà revenus, en particulier les provinces du Kasai et du Tanganyika, afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de conflit et de renforcer la capacité de ces populations de gérer le retour des ex-combattants et des personnes déplacées. Pour assurer un financement à plus long terme en faveur de l'Ituri, de la région du Kasai et du Tanganyika, la MONUSCO a approuvé, le 26 avril, neuf nouveaux projets de désarmement, de démobilisation et de lutte contre la violence au sein de la collectivité, portant ainsi à 63 le nombre total de projets pour la période 2018-2019.

B. Stabilisation

60. Dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et en collaboration avec le programme national de stabilisation et de reconstruction, la MONUSCO a continué d'appuyer les efforts visant à obtenir la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et la FRPI. Les retards enregistrés dans la conclusion de l'accord ont fait que les éléments de la FRPI ont quitté leur site de précantonnement pour prendre le maquis. Le Coordonnateur national de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, Claude Ibalanky, a rencontré les éléments du FRPI lors d'une visite sur le terrain en Ituri du 10 au 17 mai et a réitéré l'engagement du Président Tshisekedi à l'égard du processus de paix.

VII. Situation des droits de l'homme, système judiciaire et administration pénitentiaire

61. Si les cas de violations des droits de l'homme sont encore fréquents d'une manière générale, des avancées encourageantes ont été observées en matière de liberté d'expression et de réunion au cours de la période considérée. Au premier trimestre de 2019, la MONUSCO a recensé 1 560 cas de violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, soit une baisse de 10 % par rapport au dernier trimestre de 2018. La plupart de ces violations concernaient les provinces touchées par le conflit, principalement le Kasaï, le Maniema, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans près de 63 % des cas, elles étaient dues à des agents de l'État, principalement des soldats des FARDC et des éléments de la Police nationale congolaise. Pour le reste, c'est-à-dire dans 37 % des cas, elles avaient été commises par des membres des groupes armés. La majorité des cas de violations avérées des libertés fondamentales et de restrictions de l'espace démocratique était imputable aux acteurs étatiques. En outre, un grand nombre de violations était lié à la présence et aux activités des forces nationales de sécurité dans les zones touchées par le conflit.

62. Au Nord-Kivu, la province la plus éprouvée par le conflit, la situation des droits de l'homme s'est encore détériorée, en particulier dans le territoire de Masisi, où le nombre de cas de violations et d'exactions en matière de droits de l'homme a augmenté au premier trimestre de 2019 de 40 % par rapport au dernier trimestre de 2018. La plupart de ces atteintes aux droits de l'homme, dont des enlèvements et un nombre élevé d'exécutions sommaires (51 victimes, parmi lesquelles 11 femmes et deux enfants) étaient le fait de combattants des groupes armés.

63. Dès son entrée en fonction, le Président Tshisekedi s'est fermement engagé à améliorer la situation des droits de l'homme, notamment en libérant des prisonniers politiques et en fermant tous les centres de détention secrète. Puis, quatre décrets présidentiels et deux arrêtés ministériels relatifs à des mesures de grâce individuelle et collective ont été publiés en mars. Ces mesures concernaient les détenus qui avaient purgé le quart de leur peine ; ceux dont la durée d'incarcération dépassait trois mois et qui avaient une bonne conduite ; ceux qui étaient bénéficiaires de la loi d'amnistie du 11 février 2014 et néanmoins maintenus en détention ; et ceux qui avaient été condamnés à la suite de leur participation à des manifestations publiques ou à des réunions politiques organisées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018. La fermeture effective des cellules de détention de l'Agence nationale de renseignement, annoncée par le président du CNSA le 26 mars dernier, n'a pas pu être confirmée.

64. Des avancées encourageantes ont été observées dans le domaine des libertés d'expression et de réunion, le nombre de violations enregistrées en la matière ayant baissé de 13 % au premier trimestre de 2019 par rapport au dernier de 2018. Toutefois,

au deuxième trimestre de 2019, on constatait la persistance d'obstacles à la liberté de la presse et d'actes d'intimidation commis à l'encontre de militants de la société civile. Si plusieurs manifestations pacifiques n'ont donné lieu à aucun débordement, d'autres ont été réprimées par les autorités et se sont soldées par l'arrestation arbitraire de manifestants ou un certain nombre de blessés parmi eux. Par exemple, lors des manifestations organisées entre le 8 et le 10 avril à Tshikapa (Kasaï), à Lubumbashi (Haut-Katanga) et à Kinshasa, 38 manifestants, dont un garçon, ont été arbitrairement arrêtés et au moins 17 autres, dont un garçon, ont été maltraités par des agents de la Police nationale congolaise pendant ou après la dispersion des manifestations pacifiques liées aux élections des gouverneurs du 10 avril.

65. Le 23 mai, à Kinshasa, Marie-Ange Mushobekwa, Ministre des droits humains, a présenté le rapport de la commission d'enquête sur les événements survenus les 16 et 17 décembre 2018 à Yumbi. Dans le rapport, il est indiqué que 461 personnes ont été tuées, 133 autres blessées et 1 793 biens détruits. Ces événements ont entraîné le déplacement de 7 472 personnes et l'exode de 17 000 réfugiés. Il a été procédé à l'arrestation de 25 auteurs présumés d'actes répréhensibles, qui sont dans l'attente de leur procès. Les enquêtes, elles, sont en cours.

66. Les conditions de détention sont demeurées préoccupantes. Au cours du premier trimestre de 2019, au moins 74 personnes sont mortes en détention, en raison principalement de la malnutrition, du manque de soins médicaux et de mauvais traitements. En outre, au cours de la période considérée, au moins 899 personnes se sont évadées des centres de détention de l'ensemble du territoire, les provinces les plus touchées étant celles du Bas-Uélé, du Kwilu et du Kasaï-Oriental. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré en 2018 (801 évasions). En faisant fond sur ses efforts antérieurs, la MONUSCO a continué de contribuer au renforcement de la sécurité et à l'amélioration des conditions de vie dans 14 prisons hautement prioritaires.

67. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités congolaises pour lutter contre l'impunité et traiter les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme. Dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, la MONUSCO et les autorités provinciales ont conjointement mené cinq missions d'enquête sur les crimes commis pendant la crise déclenchée par la milice Kamuina Nsapu.

Violence sexuelle

68. Du 1^{er} mars au 31 mai, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a recensé 302 nouveaux cas de viols simples, viols collectifs, mariages forcés et autres formes de violence sexuelle dans les zones de conflit, dont 245 contre des femmes et 57 contre des enfants. Les auteurs de plus de la moitié de ces exactions sont des membres des groupes armés du Nord-Kivu, la plupart des autres ayant été commises dans les provinces du Maniema, du Sud-Kivu et du Tanganyika.

69. La MONUSCO a constaté une augmentation du nombre d'exactions perpétrées par des acteurs étatiques par rapport au dernier trimestre de 2018. Environ un tiers des cas documentés était imputable aux soldats des FARDC et à d'autres acteurs étatiques, en particulier dans les territoires de Beni (Nord-Kivu), Kalemie (Tanganyika), Kabambare (Maniema) et Uvira (Sud-Kivu), ainsi que dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central.

VIII. Protection de l'enfance

70. Entre le 8 mars et le 8 mai, la MONUSCO a confirmé 573 violations graves commises contre des enfants. Parmi ces cas, le viol de 16 filles, l'enlèvement de six

enfants (cinq filles et un garçon) et la mutilation de sept enfants (cinq garçons et deux filles). Au cours de la même période, 538 enfants, dont 81 filles, ont été repris aux groupes armés.

71. Au cours de la période considérée, les chefs de six groupes maï-maï opérant principalement au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ont signé des déclarations unilatérales et des feuilles de route, dans lesquelles ils s'engageaient à mettre fin au recrutement d'enfants et à d'autres atteintes graves aux droits de ces derniers, notamment en matière de violence sexuelle et de mariage forcé. Ces déclarations portent à 10 le nombre total des accords de ce type conclus en 2019.

IX. Prise en compte des questions de genre dans l'exécution du mandat

72. La MONUSCO a promu l'accès à la justice et la participation des femmes, sur un pied d'égalité, aux institutions judiciaires en République démocratique du Congo. Au premier trimestre de 2019, plus de 52 % des participants à la formation organisée par la Mission à l'intention des autorités judiciaires étaient des femmes, contre 11 % au troisième trimestre de 2018. En outre, 42,4 % des audiences foraines appuyées par la MONUSCO dans les prisons et dans les zones reculées concernaient des femmes, en tant qu'accusées ou en tant que victimes, signe du meilleur accès des femmes à la justice. Il s'agit là d'une augmentation au premier trimestre de 2019 de près de 50 % par rapport au deuxième semestre de 2018.

73. La MONUSCO a continué de favoriser une communication tenant compte des questions de genre et non discriminatoire dans les médias et a organisé une formation à l'intention de 161 journalistes.

74. D'autre part, la MONUSCO a appuyé les efforts visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et au processus de règlement des conflits. La Mission a plaidé en faveur de l'intégration des femmes dans les structures gouvernementales traditionnelles, ce qui a conduit à la nomination de deux femmes chefs coutumiers à l'Assemblée nationale. Quatre-vingt-dix-sept femmes politiques, y compris des candidates aux élections législatives reportées à Beni et à Butembo, ont reçu un appui de la MONUSCO en matière de renforcement des capacités. En outre, la Mission a organisé une formation à l'intention de 314 femmes engagées dans la consolidation de la paix et médiatrices dans 14 zones de conflit, lesquelles ont ensuite entamé un dialogue avec les parents et la famille de certains membres des milices.

X. Déploiement et évaluation de la performance de la MONUSCO

A. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

75. Conformément aux priorités stratégiques énoncées dans la résolution [2463 \(2019\)](#) et dans le prolongement du bon déroulement des élections nationales et provinciales, la MONUSCO a axé ses activités sur la protection des civils, la réduction des menaces posées par les groupes armés et l'évaluation de la situation des droits de l'homme, tout en appuyant la lutte contre l'impunité ainsi que la stabilisation et le renforcement des institutions publiques.

76. Afin de concentrer les ressources sur les zones où la présence de groupes armés constitue une menace persistante pour la population civile, la MONUSCO a redéployé des agents en tenue vers les bureaux locaux situés dans l'est de la République démocratique du Congo. Une unité de police constituée indienne a été rapatriée avec succès du bureau de Kisangani, qui a été fermé, tandis qu'une unité de police constituée égyptienne, actuellement à Lubumbashi, sera redéployée à Bukavu, du fait de la fermeture effective du bureau de Lubumbashi. En outre, les forces spéciales égyptiennes ont été rapatriées le 2 juin.

77. La MONUSCO a également revu les priorités de la brigade d'intervention de la force, améliorant ainsi sa réactivité par le recentrement de sa zone d'opérations et libérant les moyens de la brigade d'intervention de ses tâches statiques afin d'accroître sa capacité de projection dans la zone qui lui a été attribuée. De même, le déploiement d'observateurs militaires a été réévalué et des équipes ont été redéployées pour renforcer leur présence dans les zones prioritaires.

78. La composante Police de la MONUSCO a continué d'aider, par l'intermédiaire des unités de police constituées, la Police nationale congolaise à développer ses capacités dans des domaines tels que le maintien de l'ordre. En mars, une équipe de police spécialisée des Nations Unies sur la criminalité organisée a été constituée en vue de renforcer les capacités de la Police nationale congolaise à enquêter sur les affaires de criminalité grave et organisée. En outre, la composante Police de la MONUSCO a continué d'apporter son concours à l'élaboration du plan d'action 2019-2023 de la Police nationale congolaise.

B. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission en matière de protection des civils

79. Au moyen de visites effectuées sur le terrain par des dirigeants de la MONUSCO, 18 unités ont été inspectées et évaluées selon certains critères, notamment l'appui à l'exécution du mandat, le commandement et le contrôle, la formation, la discipline, la durabilité des moyens logistiques et le soutien sanitaire des forces. Parmi ces unités, 5 ont été jugées excellentes, 10 satisfaisantes et 1 avait besoin d'être améliorée en raison de la faible disponibilité des hélicoptères de manœuvre. Deux évaluations n'ont pas encore été approuvées. Afin d'améliorer les normes opérationnelles, diverses formations ont été organisées, axées sur les opérations et la logistique, la planification et la conduite d'opérations offensives conjointes, ainsi que sur une meilleure compréhension des opérations et de l'environnement complexe de la Mission par les soldats de la paix.

80. Les dirigeants de la MONUSCO ont également évalué le travail accompli par sept unités de police constituées en fonction de plusieurs critères, notamment le commandement et le contrôle, la discipline, l'administration, la compréhension et l'appui à l'exécution du mandat de la Mission, la disponibilité opérationnelle, la logistique et le respect du mémorandum d'accord, les questions sanitaires et la formation. L'évaluation a révélé que la capacité opérationnelle de l'unité de police constituée est limitée par le manque de véhicules blindés de transport de troupes (VBTT). Pour combler ce manque, il a été demandé à un pays fournissant des contingents ou des effectifs de police de déployer six VBTT supplémentaires et il en a déjà déployé quatre. Un autre pays a déployé cinq VBTT et il a été demandé à un troisième pays d'en déployer deux supplémentaires. La composante Police de la Mission a également évalué le travail accompli par les policiers hors unités constituées, notamment en ce qui concerne la protection des civils dans les zones urbaines dans le cadre de la Stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité.

C. Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

81. La MONUSCO a continué d'appliquer la politique de « tolérance zéro » de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles à tous les membres de son personnel, en étroite collaboration avec les acteurs concernés, y compris les membres de la population locale. Des activités de sensibilisation à cette politique et sur les moyens de signaler les cas de manquement en toute sécurité ont été organisées à l'intention des collectivités situées dans des régions à haut risque.

82. Entre le 9 mars et le 15 mai, deux cas présumés d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre d'un contingent militaire et un membre du personnel recruté sur le plan international ont été signalés et transmis au pays fournisseur de contingents et au Bureau des services de contrôle interne, respectivement, pour suite à donner. Trois projets parrainés par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, destinés à transmettre des aptitudes professionnelles à leurs bénéficiaires, étaient en phase d'exécution à Bujovu et à Sake au Nord-Kivu, ainsi qu'à Kavumu au Sud-Kivu. Quelque 250 femmes vulnérables, dont 17 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont bénéficié de ces projets.

XI. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

83. Entre le 9 mars et le 12 mai, 82 événements ayant eu des répercussions sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ont été enregistrés en République démocratique du Congo. Il s'agit de 55 cas de délit, de 21 cas de troubles civils et de six cas d'actes dangereux.

XII. Observations

84. Je suis encouragé par les mesures positives prises par le Président Tshisekedi depuis son investiture pour achever l'installation des institutions nationales et provinciales et lancer son programme de réformes. Je salue également les mesures prises par le Président Tshisekedi pour ouvrir l'espace politique, lesquelles se sont traduites par la libération des détenus politiques, le retour des acteurs politiques et la réalisation de progrès en matière de respect des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression. Je prends note de l'approche constructive adoptée par de nombreuses parties prenantes congolaises pour soutenir le programme du Président Tshisekedi. Cette attitude a contribué à la création d'un environnement relativement pacifique, ce qui est essentiel pour la mise en œuvre des réformes.

85. Je me réjouis des initiatives prises par le président Tshisekedi pour promouvoir la collaboration régionale et renforcer le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. J'exhorte les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les partenaires internationaux, à faire fond sur cette dynamique pour renforcer la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs, notamment dans les domaines de la lutte contre les groupes armés et de la poursuite de l'intégration économique.

86. Je salue l'engagement pris par le Président Tshisekedi de lutter contre la corruption et l'impunité, et j'engage le Gouvernement à poursuivre les réformes en matière de gouvernance qui sont une condition préalable pour l'instauration d'un climat propice aux investissements, l'accélération de la croissance économique et,

enfin, l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population de la République démocratique du Congo.

87. Je suis encouragé par l'amélioration de la situation de sécurité dans certaines zones de la République démocratique du Congo. Je suis toutefois préoccupé par la détérioration de la situation de sécurité dans certaines régions de l'est du pays, en particulier dans la province de l'Ituri où la violence intercommunautaire a repris. Il faut tout mettre en œuvre pour empêcher une nouvelle escalade de la situation et en finir avec le cycle récurrent de conflits qui a fait des ravages dans cette partie du pays au cours de ces dernières années. Je prends note des décisions prises par le Président Tshisekedi pour faire face en priorité aux menaces qui pèsent sur la population civile et la sécurité de l'État. À cet égard, il serait important de progresser sur la voie de la professionnalisation des forces nationales de sécurité, notamment par le renforcement de leurs capacités en matière de commandement, de contrôle et de suivi démocratique. En revanche, il n'existe pas de solution purement militaire à la question des groupes armés. Tous les acteurs concernés doivent donc saisir l'occasion offerte par la reddition ou la volonté de reddition des groupes armés, pour que des progrès tangibles en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de ces combattants soient accomplis. J'invite le Gouvernement et les partenaires internationaux à allouer les ressources nécessaires aux efforts visant à retirer les éléments des groupes armés du champ de bataille par des initiatives non militaires, notamment des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité. Je trouve par ailleurs encourageantes les initiatives de dialogue menées conjointement par les autorités et la MONUSCO pour s'attaquer aux causes de la violence et de conflit entre communautés.

88. Je salue les efforts concertés déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'OMS, la MONUSCO et d'autres partenaires pour lutter contre la maladie à virus Ebola. Je suis toutefois préoccupé par l'aggravation de la situation de sécurité dans les régions touchées et par les attaques dont les équipes d'intervention contre Ebola font l'objet. Je demande au Gouvernement de continuer de prendre, en collaboration avec la MONUSCO, des mesures visant à améliorer la situation de sécurité dans les régions touchées. J'ai pris des mesures concrètes pour renforcer la coordination de la riposte entreprise à l'échelle du système des Nations Unies contre cette épidémie. Le nouveau Coordonnateur de l'intervention d'urgence contre l'Ebola, David Gressly, qui travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et tous les acteurs concernés, contribuera à la création d'un climat politique et sécuritaire favorable. L'ONU et ses partenaires demeurent pleinement déterminés à appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour mettre fin à l'épidémie de l'Ebola.

89. Je suis également préoccupé par la situation humanitaire globale, qui demeure catastrophique. J'invite de nouveau les donateurs et les partenaires à continuer de fournir l'appui nécessaire afin de combler le déficit de financement de l'action humanitaire le plus rapidement possible.

90. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, tout le personnel de la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.

